

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

BILLET PARISIEN

L'arme des sanctions et le rameau d'olivier

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 2 novembre (Minuit).

La Société des Nations ou, pour être plus précis, le Comité de coordination chargé d'appliquer à l'Italie les sanctions découlant des votes émis précédemment par l'Assemblée, a décidé que la mise en vigueur des sanctions économiques commencerait le 18 novembre. D'ici à cette date, un Comité examinera la situation spéciale de certains pays et les moyens de la concilier avec les obligations du Pacte.

En votant l'embargo sur les exportations italiennes, après avoir décidé l'embargo sur les armes et l'embargo sur les crédits, l'Assemblée genevoise porte au maximum l'efficacité de son action. S'il est prouvé, en effet, que le blocus de l'Italie doit être rejeté comme inopérant, étant données les dispositions de nations qui ne font pas partie de la Société, et notamment de l'Allemagne qui ne cherche qu'à profiter des débâcles inattendus qui vont s'ouvrir devant elle, la cessation des exportations italiennes dans les nations qui en ont admis le principe, sera le coup le plus sensible qui puisse être porté à l'Italie.

Pour justifier une telle mesure, les représentants des nations ont pris la parole. M. Pierre Laval a exposé une fois de plus le point de vue français : d'une part, attachement et fidélité au Pacte dont les dispositions sont scrupuleusement respectées ; d'autre part, recherche de tous les éléments pouvant servir de base à une négociation éventuelle.

La position de la France est celle qui répond le mieux à l'opinion dominante des milieux genevois. Le but de la Société des Nations est de faire régner la paix et l'harmonie dans le monde ; il n'est pas de déclencher la guerre par une défense maladroite de la paix. On conçoit, dans ces conditions, que la France reste fidèle à l'esprit du Pacte, en brandissant d'une main les armes des sanctions et en tendant de l'autre l'olivier de la paix. Les sanctions ne se justifient d'ailleurs elles-mêmes que si elles tendent à ramener la paix dans le plus bref délai. Les orateurs des différents pays qui, samedi à Genève, ont parlé des sanctions, ont tous accrédité cette interprétation.

Ce compromis acceptable souhaité par la plupart ne peut d'ailleurs être recherché que dans le cadre de la Société des Nations. M. Pierre Laval a insisté sur ce point que Sir Samuel Hoare a développé de son côté. Autant dire que rien ne sera fait tant que l'on n'aura pas mis d'accord l'Italie et l'Éthiopie. Il ne faut pas se dissimuler un temps assez long peut s'écouler avant que ce résultat soit acquis. Les échanges de vues entre experts qui ont eu lieu à Paris ont échoué, de l'aveu même de Sir Samuel Hoare. Mais, cet échec ne saurait être une raison suffisante pour que de nouveaux efforts ne soient pas tentés.

Il y a lieu d'ajouter qu'une compréhension mutuelle faciliterait grandement la réussite de ces efforts. Tous les gouvernements qui dressent leur opinion publique contre tel ou tel pays directement ou indirectement en cause dans le conflit, retardent l'heure des pourparlers utiles. Ils travaillent contre la paix. S'ils regardaient de près, ils verraient qu'ils travaillent aussi contre eux-mêmes.

R...

La onzième tranche de la Loterie nationale sera tirée dimanche soir

C'est dimanche soir, qu'aura lieu le tirage de la onzième tranche de la Loterie nationale. La cérémonie, à laquelle la musique de la Garde républicaine prêttera son concours, commencera à 20 h. 30, à l'Opéra.

Le paquebot de l'avenir



Ces deux maquettes représentent, celle de droite le « Normandie » ; celle de gauche, le transatlantique de l'avenir, entièrement fermé, insubmersible, mû par l'électricité et d'une vitesse approximative de 60 nœuds. Il est de forme aérodynamique.

La Société des Nations charge la France et l'Angleterre de rechercher en son nom un règlement du conflit italo-éthiopien

LES SANCTIONS SERONT APPLIQUÉES LE 18 NOVEMBRE

M. Laval souligne une fois de plus le désir de la France d'aboutir à une solution de conciliation

L'ETHIOPIE SOLLICITE L'AIDE FINANCIÈRE DE GENÈVE



Dans l'Ogaden, les tireurs éthiopiens, abrités derrière les rochers, guettent l'ennemi qui s'avance. (Ph. Franco-Pressa.)

Tout l'intérêt de la journée de samedi à Genève a résidé dans la suggestion présentée par le Premier Ministre de Belgique et adoptée par le Comité de coordination.

L'attention des milieux internationaux avait été particulièrement attirée par le déjeuner qui réunissait, samedi, MM. Pierre Laval, Van Zeeland, Sir Samuel Hoare et M. Eden, à l'exclusion de tout autre convive.

On n'a pas douté, après avoir entendu le délégué belge, que son intervention était le résultat des conversations qu'il avait eues, avant et pendant le débat, avec ses collègues français et britanniques.

Sur son initiative, la France et la Grande-Bretagne ont reçu mandat de la Société des Nations de rechercher, sous son égide et sous son contrôle, dans l'esprit du Pacte, les éléments de conciliation que les trois parties en cause, la Ligue, l'Italie et l'Éthiopie, pourraient accepter.

La motion est d'importance, car son premier résultat a été, en quelque sorte, de légitimer, vis-à-vis de la Ligue, s'il en était besoin, les négociations particulières, conduites ces derniers temps entre Paris, Londres et Rome.

Il y a lieu de souligner, d'autre part, comme M. Van Zeeland le fit au début de son intervention, le parallélisme des déclarations de M. Pierre Laval et de Sir Samuel Hoare.

Cependant, si importantes que soient les décisions prises, samedi, pour l'avenir de la conciliation, il ne faudrait pas croire qu'une solution amiable du conflit soit très proche.

Ainsi que Sir Samuel Hoare l'a déclaré, les conversations n'ont pas eu, jusqu'à présent, de résultats positifs. Il faut croire, cependant, que dès que les circonstances le permettent, vraisemblablement après les élections du 14 novembre qui, en Angleterre, absorbent les milieux politiques et gouvernementaux, M. Pierre Laval voudra prendre une nouvelle initiative, en vue d'un règlement rapide.

Tous les orateurs, d'ailleurs, ont exprimé des vœux pour le succès des efforts entrepris par leurs collègues français et britanniques. A dire vrai, la conviction persuasive mise par M. Pierre Laval dans ses déclarations au début de la séance et l'adhésion complète que Sir Samuel Hoare y a apportée, ont entraîné l'assentiment massif des autres délégations.

Les sanctions entreront en vigueur le 18 novembre

Genève, 2 novembre. — Le Comité des Dix-Huit a fixé au 18 novembre la date de la mise en vigueur des sanctions. C'est sur la proposition de la Yougoslavie, appuyée par les gouvernements de la France, de la Petite-Entente et de l'Entente balkanique, en particulier, que la date du 18 novembre a été choisie, de préférence à celle du 15.

Le 18 étant un lundi, cette date a paru plus commode pour le départ de l'organisation prévue.

Deux résolutions du Comité des Dix-Huit

Sur la proposition du Canada, le Comité des Dix-Huit a adopté le principe du projet de résolution suivant : En extension de la mission dont il est chargé en vertu du dernier alinéa de la proposition N° 4, le Comité des Dix-Huit soumet aux gouvernements la proposition suivante : Il y a lieu d'adopter le principe de l'extension des mesures d'embargo prévues par ladite proposition aux produits suivants : Fécrés et dérivés, charbon, fer, fontes et aciers. Dès qu'il appaîtra que l'occupation de ce principe est suffisamment générale pour assurer l'efficacité des mesures ainsi envisagées, le Comité des Dix-Huit proposera aux gouvernements une date pour leur mise en vigueur.

Le Comité des Dix-Huit a adopté une autre résolution sur les soldes créanciers que certains États possèdent en Italie. Cette résolution constitue en quelque sorte une garantie que les dettes italiennes seront reconnues et une promesse formelle de la mise en action de l'appui mutuel au cours de l'application des sanctions économiques, dont M. Titulesco s'est fait l'avocat.

La réunion du Comité de coordination

Genève, 2 novembre. — A 16 h. 16, M. de Vasconcelos, président, ouvre la séance du Comité de coordination.

Le délégué du Portugal, après avoir déclaré que le Comité ne poursuivait qu'une seule tâche : la défense du Covenant et l'établissement d'une paix juste et équitable, fait adopter à l'unanimité les deux résolutions dont le texte a été donné d'autre part.

La déclaration de M. Laval...

M. de Vasconcelos donne ensuite la parole à M. Pierre Laval, qui fait la déclaration suivante :

« Au moment où le Comité de coordination vient de fixer la date d'entrée en vigueur de certaines mesures économiques, je veux rappeler que mon pays, ainsi que je l'ai maintes fois proclamé devant la S.D.N., éprouve loyalement le pacte. Il se conformera aux prescriptions arrêtées en commun par les différents gouvernements ici représentés. »

« Nous avons tous — et je veux le souligner le jour même où nous prenons une décision importante — un autre devoir à remplir, que l'esprit du Pacte nous dicte. »

« Nous devons rechercher le plus rapidement possible, un règlement amiable du conflit. »

« Le Gouvernement français et le Gouvernement britannique se sont trouvés d'accord pour que leur collaboration s'exercât aussi dans ce domaine. »

« Ce devoir s'impose, d'une manière particulièrement impérieuse à la France qui, le 7 janvier, a signé un traité d'amitié avec l'Italie. Aussi, je poursuivrai, avec une ténacité que rien ne découragera, la recherche de tous les éléments qui pourraient servir de base à une négociation éventuelle. »

« C'est ainsi que j'ai pris l'initiative de conversations, sans avoir jamais eu, d'ailleurs, la pensée de leur donner une forme définitive en dehors de la S.D.N. C'est seulement dans son cadre que des propositions peuvent être examinées et des décisions arrêtées. »

« J'ai la certitude que la S.D.N., répondant à l'espoir de tous ceux qui dans le monde, ont placé leur foi en elle, saura remplir sa plus haute et sa plus noble mission de paix. »

...et celle de Sir Samuel Hoare

Sir Samuel Hoare succède à M. Laval. « C'est avec un grand regret, dit-il, que nous avons été forcés d'entreprendre cette action. Nous avons senti que pour ceux d'entre nous qui sont décidés à défendre les principes du Covenant et la sécurité collective, il n'y avait pas d'autre voie possible. »

« Si la S.D.N. veut conserver son influence, l'action collective est inévitable. L'objet de notre action est d'écourter la durée de la guerre. Nous espérons et nous pensons que nous réussirons dans ce dessein. »

« En tout cas, nous continuerons tous à rechercher la paix par des moyens honorables pour tous les intéressés. »

M. Van Zeeland propose que la France et l'Angleterre soient chargées de rechercher une solution

M. Van Zeeland, premier ministre de Belgique, souligne le parallélisme des déclarations de M. Pierre Laval et de Sir Samuel Hoare.

« Dans l'une comme dans l'autre, dit-il, on trouve des idées et une volonté juste et nécessaire. Les représentants de la France et de la Grande-Bretagne entendent loyalement appliquer les dispositions du pacte en même temps que hâter le rétablissement de la paix. »

« Tous deux ont souligné qu'ils veulent aboutir dans le cadre de la S.D.N. »

« Dès lors, ne vaudrait-il pas mieux ne pas perdre un seul jour ? La S.D.N. vient de donner une preuve éclatante de sa modération et de sa fermeté. »

« Rien ne nous tient plus à cœur que de faire et de conclure un accord sous les auspices de la Ligue des Nations. Rien n'est plus éloigné de notre esprit que de conclure un accord qui ne serait pas acceptable pour les trois parties dans le conflit, car n'oublions pas qu'il y a trois parties dans le conflit : la S.D.N., l'Arabie et l'Italie. »

« D'autre part, nous avons l'obligation non moins stricte, d'amener un règlement du conflit rapide et honorable. »

Le baron Aloisi (à gauche) en conversation avec un journaliste

est notoire que durant les derniers jours il y a eu des conversations entre Rome, Paris et Londres, sur les possibilités d'un tel règlement.

« Pourquoi la S.D.N. ne donnerait-elle pas mandat à la France et à l'Angleterre de rechercher dans l'esprit du pacte et sous son contrôle, ce règlement ? »

M. Fetemkine, au nom de l'U.R.S.S., déclare que si les sanctions qui vont être prises dans quelques jours sont loyalement appliquées, elles seront efficaces. « La plupart des pays, dit-il, ont accepté ces mesures en vue de la sauvegarde de la paix. La nécessité s'impose impérieusement d'écrire une catastrophe mondiale, et la meilleure attitude est la fermeté. »

M. de Madariaga (Espagne), souligne la manifestation de solidarité qu'offre la S.D.N. et l'efficacité de son travail. Il s'associe aux paroles de MM. Van Zeeland, Laval et Hoare. « Le devoir de la S.D.N., dit-il, d'assurer et de maintenir la paix autant que d'assurer la justice. »

(Lire la suite page 2.)

Le « Queen-Mary » s'achève



UNE VUE AÉRIENNE DE PAQUEBOT ANGLAIS « QUEEN-MARY », QUI EST PRÉSENTMENT AGITÉ. ON ESPÈRE QU'IL POURRA PRENDRE LA MER AU MOYEN DE MAL.

L'INCROYABLE ET CRIMINELLE AUDACE DE BANDITS PARISIENS

Paris, 2 novembre. — Au cours de l'après-midi de vendredi, boulevard Magenta, des gardiens de la paix affilaient une automobile dont le numéro leur paraissait être celui d'une voiture volée.

Le conducteur, qui était accompagné d'une femme, voulut prendre la fuite après avoir tenté de renverser les agents qui lui barraient la route. Il fut arrêté et conduit au commissariat de police.

Quant au véhicule, qui paraît avoir été amené pour pratiquer la contrebande du tabac, on le laissa en stationnement devant le commissariat central du 19^e arrondissement.

Or, à 23 h. 25, deux individus arrivèrent en voiture et tentèrent d'enlever l'auto en question. Des plantons du poste intervinrent ; l'un d'eux fut jeté à terre ; son camarade, monté sur le marchepied, fut menacé par un des individus qui avait pris déjà place au volant.

Le planton sortit un revolver et tira sur le conducteur qui, blessé, a été transporté à l'hôpital Lariboisière. Il s'agit d'un nommé Frédéric Salviati, 13, rue de la Prospérité, à Bobigny.

L'enquête permet de croire que cet individu faisait partie du groupe de malfaiteurs dont la présence avait été signalée la nuit dernière dans les bastions Est de Paris.

En effet, vers la même heure, tandis que Salviati était conduit au commissariat, une voiture immatriculée « B... M. A... », appartenant à M. L... 2, rue Anisson de La Forge, avait été volée devant son domicile.

Cette voiture s'arrêta au boulevard Magenta, à la hauteur du commissariat central. Un homme en descendant et descendant du véhicule, M. Michel Marjoux, tira plusieurs litres d'essence.

Mais, au moment de payer, le conducteur de la voiture déchargée tira son revolver sur le garagiste. Ce dernier, bien que blessé grièvement, réussit à s'accrocher à l'aile droite de la voiture que le conducteur avait renversée en marche.

Ce fut alors une course folle vers Paris à 100 kms à l'heure, précédant certains témoins.

Dans Paris, la voiture fut poursuivie par un automobiliste témoin du drame, mais parvint à lui échapper.

À l'angle du boulevard Saint-Denis et du boulevard Magenta, M. Marjoux, qui n'avait cessé de crier à l'assassin, pendant son sang, éprouvé, fut tiré à terre et tomba sur la chaussée, où il fut ramassé par les gardiens de la paix et conduit dans un état désespéré à l'hôpital Lariboisière.

Pourrait la voiture volée et son conducteur disparaître dans un désert de rues. On n'a pu jusqu'ici retrouver sa trace.

Le commissaire de police du quartier de l'hôpital Saint-Louis, ainsi que M. Guillaume, commissaire divisionnaire de la police judiciaire, recherchent le malfaiteur.

Les enquêteurs croient qu'il s'agit d'une bande organisée de gaillards qui commencent dans les bastions parisiens, de nombreux autres méfaits.

LETTE DE BRUXELLES

Un succès commun pour le Front populaire

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARISIEN)

BRUXELLES, 2 novembre 1935. La campagne des communistes pour la constitution d'un Front populaire des socialistes vient d'engendrer un succès indéniable. Et c'est à Bruxelles, dans la partie socialiste s'inclinant.

Les socialistes ont tenu une réunion dans l'arrondissement de Liège et ont élu pour l'Assemblée le Front populaire. Les socialistes de la région de Liège, il y a deux semaines, ont voté pour le Front populaire. Les socialistes de la région de Liège, il y a deux semaines, ont voté pour le Front populaire.

Les socialistes de la région de Liège, il y a deux semaines, ont voté pour le Front populaire. Les socialistes de la région de Liège, il y a deux semaines, ont voté pour le Front populaire.

Un père et une mère
tertillonnaires de leur enfant
sont condamnés, l'un aux
travaux forcés à perpétuité,
l'autre à dix ans.

Lyon, 2 novembre. — La Cour d'assises du Rhône a prononcé hier les condamnations suivantes contre un père et une mère, tertillonnaires de leur enfant âgé de quatre ans, qui ensemble à la suite de mauvais traitements :

Le père, Auguste Champ, est condamné aux travaux forcés à perpétuité et sa femme à 10 ans de la même peine. Tous deux sont déshabillés de la puissance publique.

La rade de Gibraltar. (Ph. N.Y.T.)